

Informations de base	
2005/2631(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur l'Ouzbékistan Subject 6.10.04 Situation politique des pays-tiers, conflits régionaux et locaux 6.10.09 Situation des droits de l'homme dans le monde Zone géographique Ouzbékistan	

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
27/10/2005	Décision du Parlement	T6-0415/2005	Résumé
27/10/2005	Résultat du vote au parlement		
27/10/2005	Débat en plénière		
27/10/2005	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2005/2631(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution d'urgence
Base juridique	Règlement du Parlement EP 150
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B6-0563/2005	25/10/2005	
Proposition de résolution		B6-0564/2005	25/10/2005	
Proposition de résolution		B6-0569/2005	25/10/2005	
Proposition de résolution		B6-0572/2005	25/10/2005	
Proposition de résolution		B6-0573/2005	25/10/2005	
Proposition de résolution		B6-0579/2005	25/10/2005	
		T6-0415/2005		

Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité	JO C 272 09.11.2006, p. 0456-0583 E	27/10/2005	Résumé

Résolution sur l'Ouzbékistan

2005/2631(RSP) - 27/10/2005 - Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité

Le Parlement européen a adopté par 99 voix pour, aucune voix contre et aucune abstention, une résolution sur l'Ouzbékistan.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE-DE, PSE, ALDE, Verts/ALE, GUE/NGL et UEN.

Sachant que le gouvernement ouzbek n'a toujours pas autorisé une enquête indépendante sur les événements d'Andijan, le 13 mai 2005, événements au cours desquels, selon certains témoignages, plusieurs centaines de civils auraient été tués par armes à feu au cours d'une manifestation, le Parlement européen appelle la Commission **d'inscrire à la réserve du budget** annuel de l'Union européenne, sans préjudice de l'aide humanitaire, **les crédits destinés aux projets nationaux et au renforcement des institutions en Ouzbékistan**. Le Parlement condamne en particulier le refus de transparence et le repli sur soi du gouvernement ouzbek.

Les députés réitèrent l'importance de l'entretien des relations bilatérales avec ce pays et reconnaissent le rôle crucial que joue l'Ouzbékistan en Asie centrale. Ils soulignent toutefois que ces relations doivent être fondées sur le respect des principes de la démocratie, de l'état de droit et des droits de l'homme, comme l'indique l'accord de partenariat et de coopération UE-Ouzbékistan.

Le Parlement soutient pleinement la décision prise lors de la réunion du Conseil "Affaires générales et relations extérieures" du 3 octobre 2005 d'instaurer **un embargo sur l'exportation vers l'Ouzbékistan des armements** et des équipements militaires pouvant servir à des fins de répression ainsi que la décision de mettre en œuvre des restrictions à l'admission dans l'Union des ressortissants ouzbeks directement responsables de la répression à Andijan. Il soutient en particulier la décision de suspendre *sine die* toutes les réunions techniques prévues au titre de l'accord de partenariat et de coopération, ainsi que la décision de la Commission de réduire son programme Tacis pour mettre davantage l'accent sur les besoins des populations, la démocratie et les droits de l'homme.

La résolution prie également le gouvernement ouzbek de :

- libérer tous les défenseurs des droits de l'homme, les journalistes et les membres de l'opposition ;
- restaurer la liberté de la presse ;
- mener les procès intentés contre les citoyens accusés d'avoir tenté de renverser le gouvernement ouzbek en conformité avec le droit international ;
- aider les députés européens qui doivent participer à la sixième réunion de la commission de coopération parlementaire UE-Ouzbékistan dans leurs démarches pour se rendre à Andijan.

Le Parlement invite enfin les autorités kirghizes à ne pas déporter les réfugiés arrêtés tant que le gouvernement ouzbek ne pourra pas garantir un procès indépendant et impartial pour les prévenus.